

INFOBREF n° 221

Grève sncf le jeudi 12 décembre 2013

Jeudi 12 décembre 2013 grève nationale des cheminots et cheminotes.

Le Mardi 12 décembre, les syndicats de cheminots lance une grève décisive contre la volonté du gouvernement de négocier une Convention Collective Nationale au rabais, comme cela c' est fait dans de nombreux secteurs. Tout va être mis dans la balance pour briser ce mouvement dans un contexte explosif pour le pouvoir. Le communiqué de SUD rail Paca veut un mouvement reconductible dont il souhaite qu'il mène à une grève généralisée , ce qui dans le contexte actuel n' est pas une utopie.

La suite du 12 ? Pour l'Union syndicale Solidaires c'est dès le 13 !

Les 8 organisations syndicales réunies le 4 octobre l'ont redit « elles considèrent qu'il faudra donner des suites au mardi 12 octobre ». Les journées d'action sont utiles pour faire monter la mobilisation, accroître le rapport de forces, donner confiance à un maximum de salarié-e-s et montrer qu'on peut gagner car nous sommes nombreux en grève et massivement dans la rue. Les journées du 27 mai, 24 juin, 7 septembre, 23 septembre, 2 octobre n'ont pas permis de faire céder le gouvernement. Ce dernier a d'ores et déjà déclaré qu'il ne céderait pas malgré l'annonce du 12 octobre.

Un mouvement reconductible est maintenant indispensable pour gagner. Cette grève généralisée est possible :

Des secteurs sont déjà en grève : dans les Commerces et Services, les cantines et les crèches à Marseille, les ports, au Ministère de la Culture, aux Finances, dans l'Education Nationale, des hôpitaux, etc.

Des fédérations syndicales professionnelles appellent d'ores et déjà à un mouvement reconductible à compter du 12 octobre : dans les raffineries, à la RATP, dans les Collectivités Territoriales, à La Poste, à France Télécoms, dans l'audiovisuel et les spectacles, la protection sociale, ... D'autres, comme à la SNCF, l'annoncent unitairement mercredi. Tout cela est soutenu par de nombreux appels unitaires d'Unions Départementales interprofessionnelles.

Des centaines de syndicalistes de toutes organisations ont lancé un appel à construire ensemble la grève générale pour le retrait du projet de loi.

Les syndicats ont pour rôle de coordonner les luttes, de proposer un débouché national, victorieux.

Aucune grève ne se décrète, mais il est de la responsabilité des organisations syndicales d'organiser un mouvement reconductible lorsque c'est nécessaire et que le rapport de forces le permet.

Dans les entreprises et les services, organisons des Assemblées Générales pour que les salarié-e-s puissent décider des formes de leur mouvement !

Les Commentaires sont clos.

SNCF : un agent forcé par son supérieur à enterrer les restes d'un collègue

Un agent SNCF contraint par ses chefs d'enterrer des restes de cadavre après un accident ferroviaire attaque son employeur pour manquement à l'obligation de loyauté. Depuis les faits, l'agent, devenu dépressif, a déjà fait deux tentatives de suicide.

Les faits qui datent de 1997 se sont passés à Bouchemaine (Maine-et-Loire). Un **agent de la SNCF** est percuté par un TGV, son corps déchiqueté est rendu à la famille, mais celle-ci réclame les bijoux qu'il portait.

Des employés de la SNCF envoyés sur place vont retrouver des restes humains autour des rails et des effets personnels du défunt.

L'ouvrier (Pascal) témoigne : « Mon chef d'équipe a voulu qu'on ramasse les morceaux. J'ai refusé. L'après-midi, il m'a donné le sac-poubelle avec plusieurs kilos de tous les lambeaux. Il m'a ordonné de les enterrer dans un terrain vague ... À partir de ce moment-là, je suis parti en vrille ».

Pascal va saisir mercredi le **conseil des prud'hommes de Paris** car son chef l'a obligé à enterrer les restes de son collègue. Pascal en a parlé à un médecin de la SNCF et à son supérieur direct.

Il avait porté plainte pour **inhumation sauvage** et rien n'a bougé car les faits étaient prescrits. C'est maintenant son patron qu'il attaque devant les Prud'hommes pour manquement à l'obligation de loyauté.

Suicide d'un agent de la SNCF sur son lieu de travail

Selon le syndicat SUD-Rail, l'agent a été retrouvé mort dans les locaux des services d'ingénierie de la SNCF situés dans le XIIIème arrondissement. Il s'est suicidé par pendaison.

est une information du syndicat SUD-Rail de la SNCF. Un homme de 48 ans a été retrouvé pendu sur son lieu de travail. Il occupait la fonction de planificateur de projet aux services d'ingénierie situés dans le XIIIe arrondissement.

"Son épouse avait signalé sa disparition le lundi (18 novembre)", a précisé à l'AFP le syndicat, pour qui "le fait qu'il n'ait été retrouvé qu'après plusieurs jours en dit long sur la déshumanisation de la SNCF".

Interrogé par l'AFP, le service communication de la SNCF a confirmé ces informations et ajouté "A notre connaissance, il n'a pas laissé de courrier" pour expliquer son geste. Selon l'entreprise "il n'y a pas de lien fait avec son activité au sein de la SNCF".

Une cellule psychologique a été mise en place pour ses collègues et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni.

Selon le syndicat, il s'agit du huitième suicide d'un salarié dans les enceintes de l'entreprise depuis le début de l'année 2013.

SNCF : il rate son suicide, la compagnie lui réclame 33 000 euros

Un jeune homme de 22 ans avait voulu mettre fin à ses jours la semaine dernière sur les voies à hauteur des Mureaux. La SNCF le poursuit pour "entrave à la circulation".

La SNCF a porté plainte contre un jeune homme qui avait tenté de se suicider sur les rails Crédit DR A la suite d'une peine de cœur, [un jeune homme tente de se suicider](#). Ainsi, lundi dernier, aux

environs de 17h15, ce jeune homme de 22 ans, marchait le long des voies de la ligne Paris Saint-Lazare - Mantes-la-Jolie. C'est là qu'il a décidé de mettre fin à ses jours. Mais il a été aperçu par des agents de la SNCF qui ont déclenché les recherches. Secouru, il a été conduit à l'hôpital par les pompiers pour une visite psychologique. Seulement l'histoire ne s'arrête pas là. A en croire *Le Parisien* de ce mercredi la compagnie ferroviaire a décidé de porter plainte contre le jeune homme. Elle lui réclame, selon le quotidien, très exactement 32 970,70 euros. En effet, la SNCF, qui avait du interrompre le trafic, le poursuit pour "entrave à la circulation".

Car au total, suite à cette tentative ratée, la SNCF avait du supprimer le départ de deux trains et avait constaté des retards sur une trentaine d'autres. "*Nous avons déposé une plainte comme nous le faisons habituellement (...). Ensuite, au regard des circonstances, celle-ci peut être retirée*", a expliqué à l'AFP le service communication de la SNCF. La plainte englobe les qualifications d'"atteinte à la circulation des trains" et de "pénétration illicite" sur les voies ferrées. Le temps moyen d'interruption de trafic en cas de suicide est d'environ 2h30, selon une estimation de la SNCF. Environ 450 personnes mettent fin à leurs jours chaque année sur le réseau francilien, avait également précisé en début d'année Jean-Paul Huchon, président PS de la région Ile-de-France et de l'autorité régulatrice des transports franciliens (Stif).

L'affaire Chesapeake fait exploser la bulle

30 Janvier 2013

Gaz de schiste

En quelques années, Aubrey McClendon avait fait de son entreprise Chesapeake le numéro deux du gaz naturel aux Etats-Unis. L'entreprise est, en effet, pionnière dans l'exploitation de la fracturation hydraulique, cette technologie baptisée « fracking » qui permet d'extraire les gaz contenus dans les couches de schiste.

Mais pour atteindre ce rang, Chesapeake a aussi acheté d'énormes quantités de licences (sur plus de 6 millions d'hectares de terrains) afin de pouvoir forer vers ces gisements de gaz. Comme elle n'avait pas l'argent pour y parvenir, elle s'est tournée vers Wall Street. Là, des firmes comme Jefferies et Barclays, inondées de liquidités par la Réserve Fédérale, vont, au travers de divers montages comme la vente à terme de future production, prêter à Chesapeake jusqu'à 16,1 milliards de dollars lors de la dernière mesure officielle en septembre.

Après trois trimestres consécutifs de pertes totalisant plus d'un milliard de dollars, c'est probablement davantage aujourd'hui. C'est ce qui a conduit les actionnaires actifs de l'entreprise comme Carl Icahn à obtenir, ce mardi, le départ d'Aubrey McClendon au premier avril. Toutefois, cette démission n'est pas la fin de l'histoire.

Du conflit d'intérêt au scandale

Les premiers succès de Chesapeake ont abouti à la formation d'une bulle dans le secteur des gaz de schiste. Le boom du « fracking » a conduit à des surcapacités qui ont fait chuter les prix du gaz de 16 à 2 dollars le million de BTU (British Thermal Unit) entre 2006 et 2012. Or, les forages pour les gaz de schiste ne sont rentables qu'à partir de quatre dollars dans le meilleur des cas et plutôt sept en moyenne. En Pennsylvanie comme dans l'Oklahoma, des milliers de forages ne produisent ainsi pas depuis des mois alors que les licences d'exploitation doivent être payées. Et, l'espoir d'une remontée des cours pour cause de froid hivernal s'est envolé avec des températures au-dessus de la moyenne dans le nord-est américain. Si bien que le contrat à terme de mars est scotché à 3,28 dollars.

Comme si cela ne suffisait pas, il est aussi apparu à la faveur de la fronde des actionnaires contre Aubrey McClendon que ce dernier avait pris à titre personnel des participations de 2,5% dans chaque puits opéré par Chesapeake. Il a lui-même emprunté plus d'un milliard de dollars à EIG Global Energy pour ces opérations qui ouvrent la question du conflit d'intérêt.

Ce qui pourrait donc être un nouveau scandale à Wall Street n'en est peut-être qu'au début de ses rebondissements. La démission d'Aubrey McClendon de la direction générale de Chesapeake a permis au titre, qui a perdu 43% l'an dernier, de se reprendre de 10% hier. Toutefois, rien n'est en réalité réglé. A moins que les Etats-Unis ne se mettent à exporter leur gaz de schiste pour faire remonter les cours, cette affaire ressemble avant tout à l'ouverture d'une nouvelle boîte de Pandore boursière.